



## Ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement



**Richard Cho**  
spécialiste principal, Recherche sur le logement

« De 2011 à 2016, le nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement a augmenté de 21 %, ce qui est nettement supérieur à la hausse de 5,1 % observée chez les ménages non âgés. »

### Introduction

Le nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada a augmenté de 2011 à 2016. De plus, il a progressé à un rythme plus rapide que celui des ménages non âgés. La fréquence des besoins impérieux en matière de logement ainsi que la proportion et le nombre de ménages âgés éprouvant de tels besoins ont varié selon le genre de ménage et le mode d'occupation, locataire ou propriétaire-occupant. L'abordabilité était le plus souvent à l'origine des besoins impérieux en matière de logement des ménages âgés. Toutefois, dans certaines régions, ces besoins découlaient davantage de problèmes liés à la taille et à la qualité des logements. Ce numéro de Recherche en action présente un examen des ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement, fondé sur les données des recensements de 2016 et de 2011.

### Faits saillants

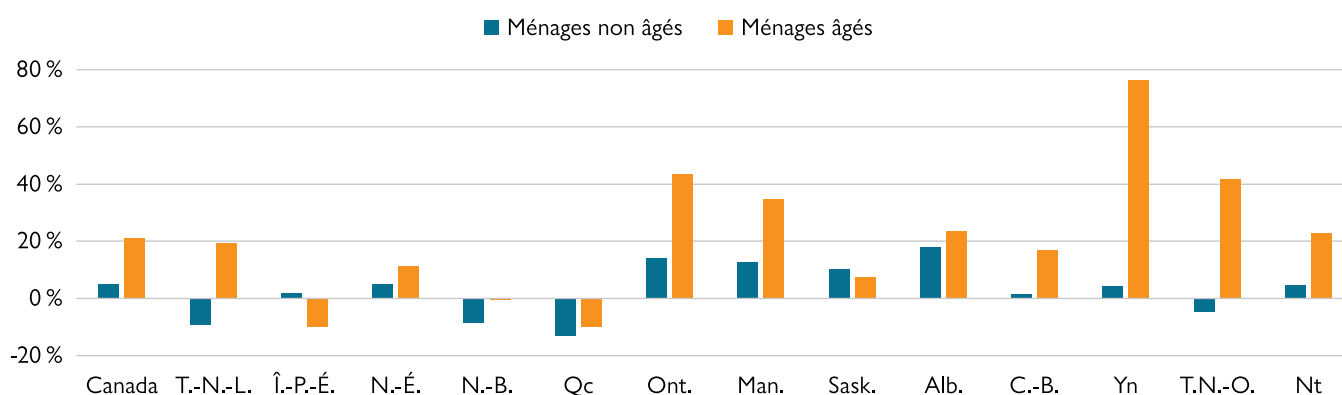
#### Ménages âgés et ménages non âgés

- ▶ Le nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement a augmenté plus rapidement que celui des ménages non âgés. De 2011 à 2016, le nombre de ménages âgés éprouvant de tels besoins a augmenté de 21,0 % au Canada, tandis que celui des ménages non âgés dans la même situation n'a progressé que de 5,1 %. À l'échelle des provinces, l'Ontario a inscrit la plus forte hausse (43,5 %) du nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement, tandis que les territoires ont enregistré des gains allant de 22,9 % à 76,4 %. À l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, le nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement a baissé de 10,0 % et de 10,1 %, respectivement (figure 1).
- ▶ La proportion de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada s'est établie à 14,0 % en 2016, tandis que celle des ménages non âgés était de 12,2 %. C'est en Alberta et en Saskatchewan que l'écart a été le plus marqué dans la fréquence des besoins impérieux entre les ménages âgés et les ménages non âgés : 5,7 points de pourcentage dans la première province et 5,6 dans la seconde. À l'Île-du-Prince-Édouard, au Nunavut et au Nouveau-Brunswick, à l'inverse de la plupart des régions, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement a été plus élevée chez les ménages non âgés que chez les ménages âgés (figure 2).

- ▶ Au Canada, les ménages âgés représentent 28,2 % de tous les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement. Cette proportion variait entre 8,3 %, au Nunavut, et 33,1 %, en Saskatchewan. Parmi les ménages non âgés au Canada, 37,1 % de ceux ayant des besoins impérieux en matière de logement avaient pour principal soutien une personne âgée de 45 à 64 ans. Les proportions de ménages ayant de tels besoins dont le principal soutien était âgé de 15 à 29 ans et de 30 à 44 ans étaient de 10,3 % et de 24,5 %, respectivement (figure 3).

L'augmentation des besoins impérieux en matière de logement était plus prononcée chez les ménages âgés que chez les ménages non âgés dans la plupart des régions du Canada. Le Yukon et l'Ontario ont enregistré les plus fortes hausses du nombre de ménages âgés ayant de tels besoins.

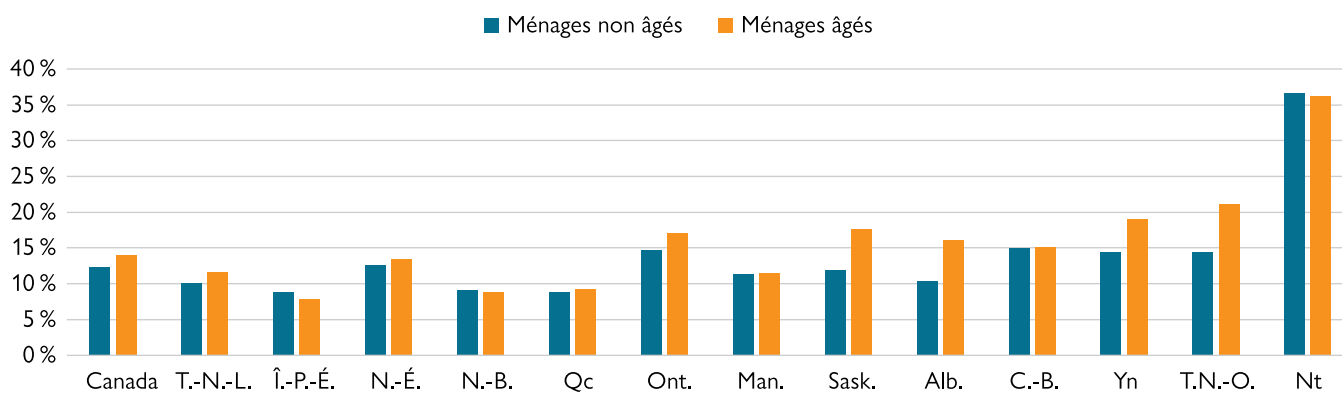
**Figure 1 : Évolution de 2011 à 2016 du nombre de ménages âgés et non âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Recensement de 2016)

La fréquence des besoins impérieux en matière de logement dans la plupart des régions du Canada était plus élevée chez les ménages âgés que chez les ménages non âgés en 2016. La fréquence la plus forte a été enregistrée au Nunavut, tant chez les ménages âgés que chez les ménages non âgés.

**Figure 2 : Fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages âgés et non âgés en 2016**

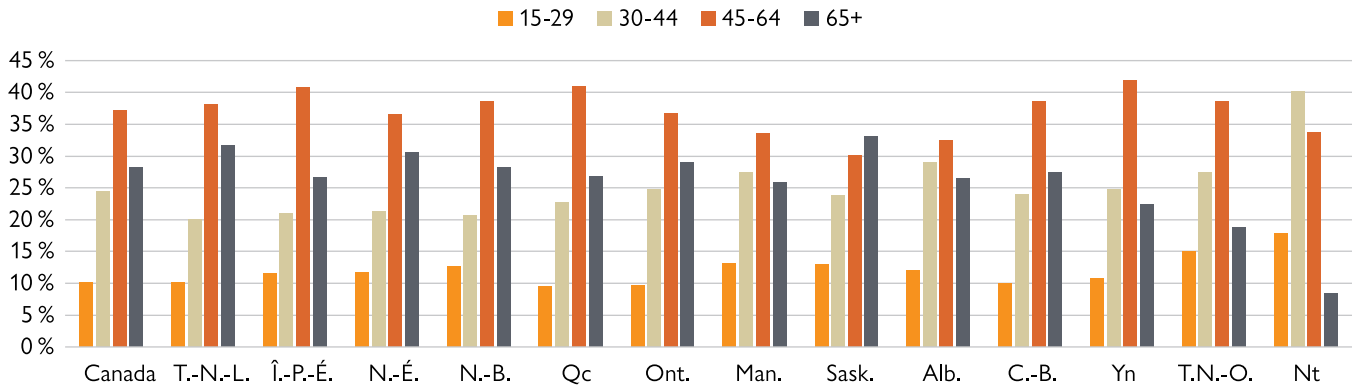


Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Environ 28 % des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient des ménages âgés. Cette proportion était la plus élevée en Saskatchewan et la plus faible au Nunavut.

**Figure 3 : Proportion de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le groupe d'âge du principal soutien du ménage en 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

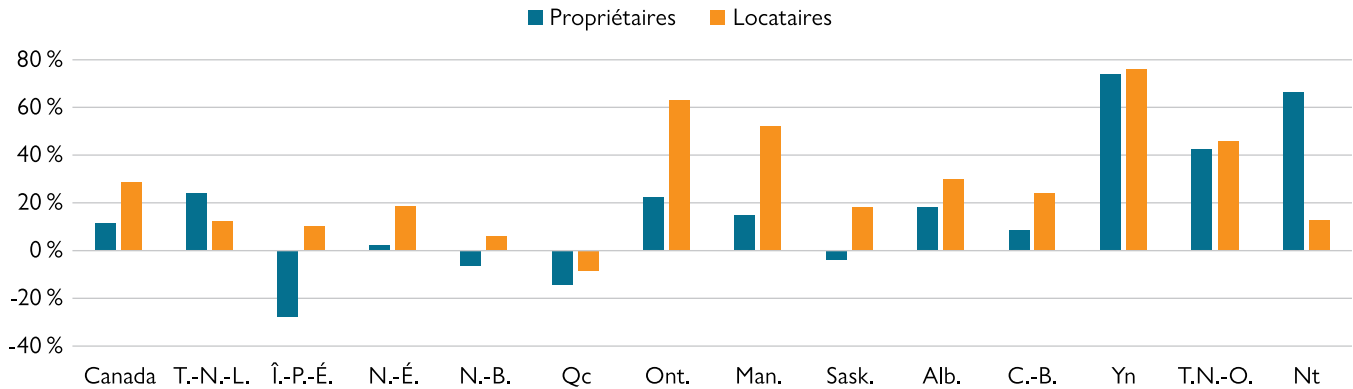
### Ménages locataires et propriétaires âgés

- ▶ De 2011 à 2016, le nombre de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada a augmenté plus rapidement chez les ménages locataires âgés que chez les ménages propriétaires âgés. Il a augmenté de 28,5 % chez les premiers, mais de seulement 11,6 % chez les seconds. C'est au Yukon et en Ontario que le nombre de locataires âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement a connu les plus fortes hausses (figure 4).
- ▶ Près de 60 % des ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada en 2016 étaient locataires. Les proportions de ménages locataires âgés ayant de tels besoins étaient les plus élevées au Québec et au Nunavut, à 73,6 % et à 74,6 %, respectivement. La plus faible a été enregistrée à Terre-Neuve-et-Labrador (38,3 %). L'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon étaient les seules régions où la proportion de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement était plus forte chez les propriétaires que chez les locataires (figure 5).
- ▶ Les locataires âgés continuent d'être proportionnellement plus nombreux à éprouver des besoins impérieux en matière de logement que les propriétaires-occupants. La fréquence des besoins impérieux chez les ménages locataires âgés au Canada était de 32,8 % en 2016, tandis qu'elle était de 7,7 % chez les ménages propriétaires. La Saskatchewan et l'Alberta ont affiché les taux les plus élevés de ménages locataires âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement, soit 45,1 % et 45,3 %, respectivement, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré le taux le plus faible (15,3 %). Du côté des ménages propriétaires âgés, la fréquence la plus élevée de besoins impérieux en matière de logement a été relevée au Nunavut, à 28,3 %, et la plus faible, au Québec, à 3,8 % (figure 6).



De 2011 à 2016, le nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement a augmenté de 28,5 % chez les locataires et de 11,6 % chez les propriétaires. À l'échelle des provinces, l'Ontario et le Manitoba ont enregistré les hausses les plus marquées, tandis que le Québec a affiché une baisse.

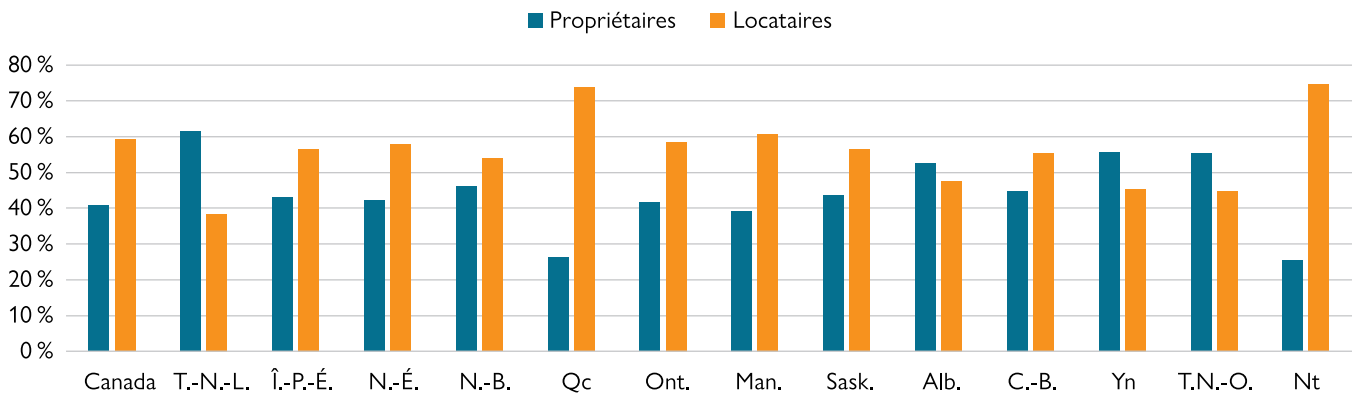
**Figure 4 : Évolution du nombre de ménages propriétaires et locataires âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement de 2011 à 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Recensement de 2016)

Dans la plupart des provinces, la proportion de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement était plus élevée chez les locataires que chez les propriétaires.

**Figure 5 : Ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2016 selon le mode d'occupation**

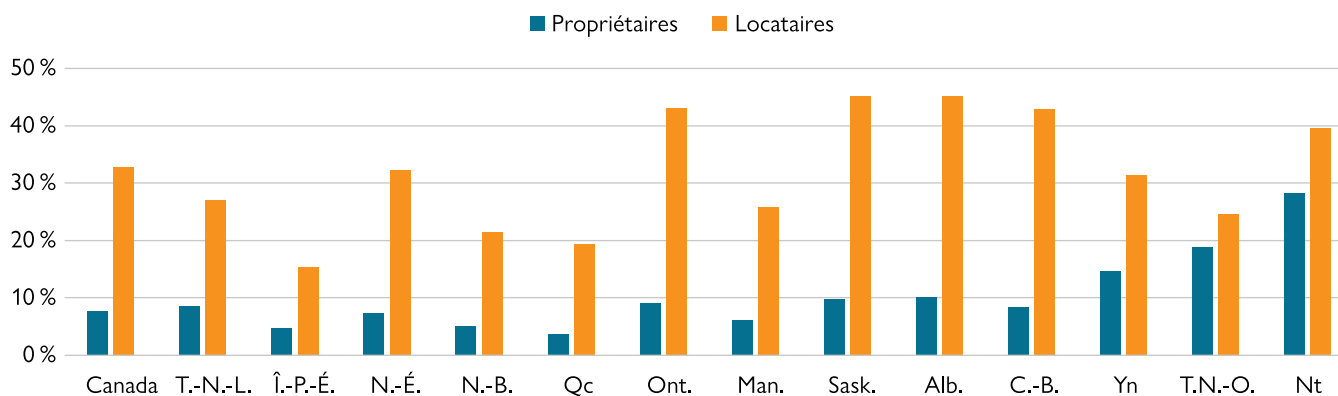


Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



Dans l'ensemble des provinces et des territoires, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement était plus élevée chez les ménages locataires âgés que chez les ménages propriétaires âgés en 2016.

**Figure 6 : Proportions de ménages propriétaires et locataires âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2016**



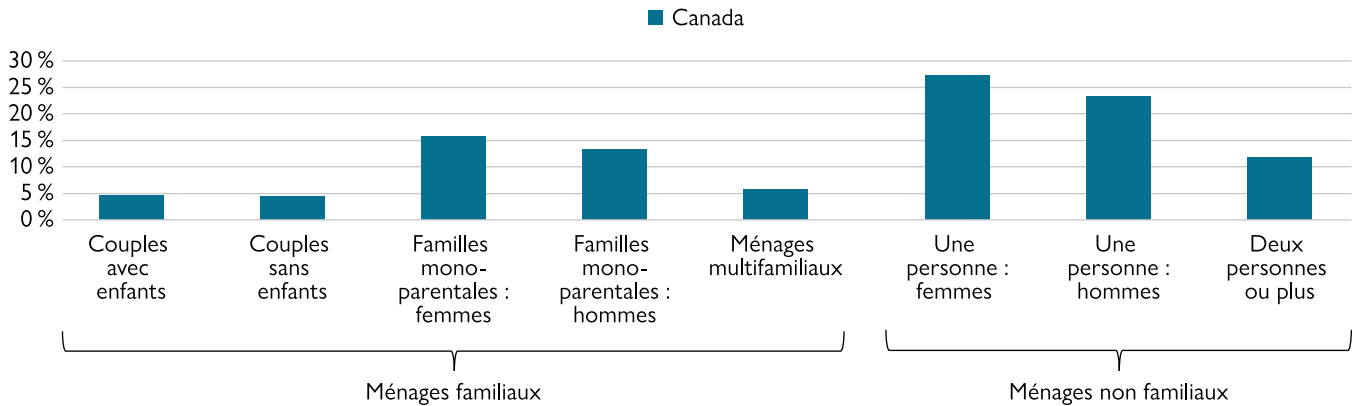
Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

### Ménages âgés selon le genre de ménage

- ▶ Parmi les ménages âgés, les besoins impérieux en matière de logement étaient plus fréquents chez les personnes seules que chez les autres genres de ménages. Chez les femmes âgées vivant seules au Canada, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement était de 27,3 % en 2016, tandis qu'elle était de 23,3 % chez les hommes âgés vivant seuls. Les genres de ménages âgés pour qui la fréquence des besoins impérieux était parmi les plus faibles étaient les couples avec enfants, à 4,7 %, et les couples sans enfants, à 4,4 % (figure 7).
- ▶ Au Canada, 53,8 % des ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2016 étaient des femmes vivant seules. Les proportions les plus élevées de ménages âgés ayant de tels besoins se retrouvaient ensuite chez les hommes vivant seuls, à 21,0 %, et chez les couples sans enfants, à 13,6 %. Les plus faibles proportions étaient observées chez les ménages multifamiliaux, les familles monoparentales dirigées par un homme et les ménages comptant deux personnes ou plus, à 0,7 %, 1,3 % et 1,8 %, respectivement (figure 8).
- ▶ De 2011 à 2016, les taux de croissance des ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement au Canada étaient les plus élevés chez les ménages comptant deux personnes ou plus et chez les hommes vivant seuls, dont le nombre a augmenté respectivement de 41,8 % et de 40,5 %. Les hausses les plus faibles étaient constatées chez les femmes vivant seules, à 11,9 %, et chez les familles monoparentales dirigées par une femme, à 12,1 % (figure 9).

Les femmes et les hommes âgés vivant seuls avaient les plus fortes proportions de ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement. Toujours parmi les ménages âgés, les couples avec enfants et les couples sans enfants sont ceux chez qui la fréquence des besoins impérieux en matière de logement était la plus faible.

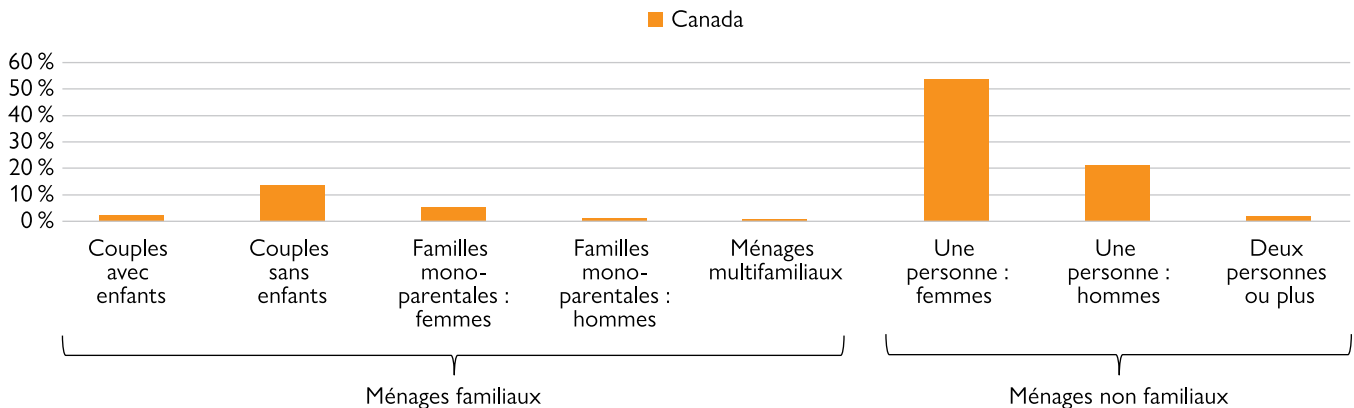
**Figure 7 : Fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages âgés, selon le genre de ménage en 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Au Canada, les ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient principalement composés de femmes vivant seules, suivies par les hommes vivant seuls et les couples sans enfants.

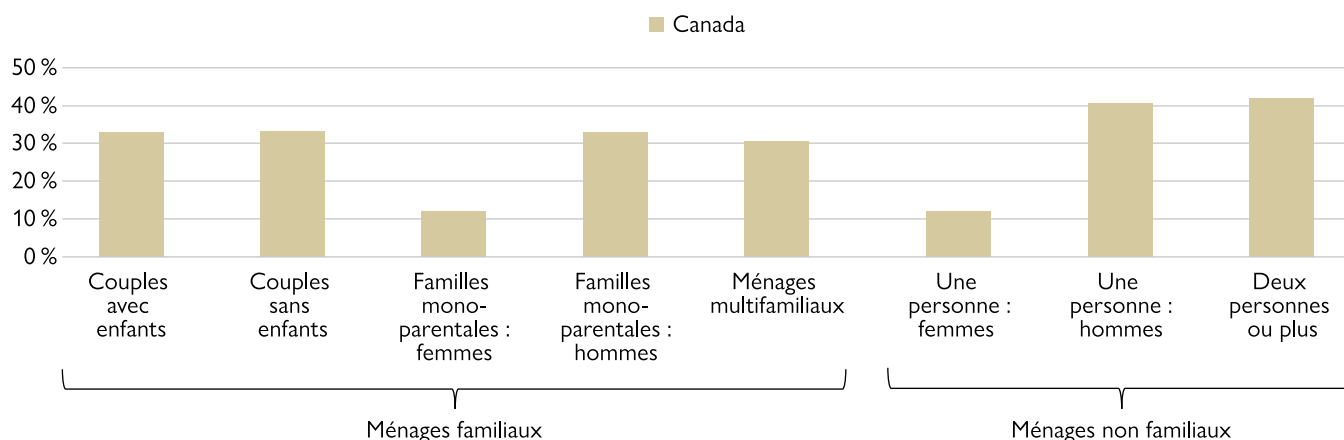
**Figure 8 : Proportion de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le genre de ménage en 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

Le nombre d'hommes âgés vivant seuls et le nombre de ménages âgés comptant deux personnes ou plus ayant des besoins impérieux en matière de logement ont augmenté de plus de 40 % de 2011 à 2016.

**Figure 9 : Évolution du nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le genre de ménage de 2011 à 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Recensement de 2016)

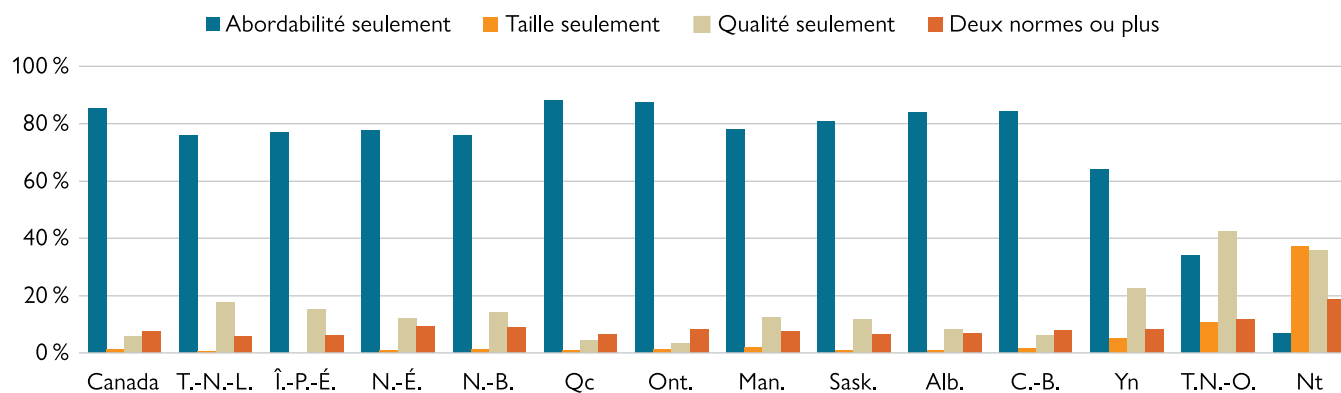
## Ménages âgés vivant dans un logement non conforme aux normes

- ▶ Le nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement en raison de la non-conformité de leur logement à la norme de l'abordabilité dépassait celui des ménages dont le logement n'était pas conforme aux autres normes (taille et qualité). Au Canada, 85,6 % des ménages âgés éprouvant des besoins impérieux en matière de logement en 2016 occupaient un logement non conforme à la norme de l'abordabilité seulement. Les proportions de ménages âgés ayant pareils besoins parce que leur logement ne respectait pas soit la norme de la qualité, soit celle de la taille seulement n'étaient que de 1,3 % et de 5,7 %, respectivement (figure 10).
- ▶ La proportion de ménages âgés dont le logement n'était pas conforme à au moins deux normes était relativement faible au Canada en 2016. La proportion de ménages âgés dont le logement ne respectait pas les normes de l'abordabilité et de la taille était de 1,1 %, la norme de l'abordabilité et de la qualité, de 6,1 %, et la norme de la taille et de la qualité, de 0,2 %. Les ménages âgés ayant un logement inférieur aux trois normes (abordabilité, qualité et taille) ne représentaient que 0,1 % de l'ensemble des ménages vivant dans un logement inacceptable (figure 10).
- ▶ Dans les territoires, les ménages âgés dont le logement ne respectait pas les normes de la taille ou de la qualité étaient plus courants que dans les provinces, où l'abordabilité était surtout à l'origine des besoins impérieux en matière de logement des ménages âgés. Au Nunavut, 37,3 % des ménages âgés vivaient dans un logement non conforme à la norme de la taille, et 35,6 %, dans un logement non conforme à la norme de la qualité. La proportion de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement dont le logement était non conforme à la norme de la qualité seulement s'établissait à 42,4 % dans les Territoires du Nord-Ouest et à 22,7 % au Yukon (figure 10).



Les ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement étaient dans cette situation le plus souvent parce que leur logement ne respectait pas la norme de l'abordabilité. Dans les territoires, les ménages âgés vivant dans un logement non conforme aux normes de la taille ou de la qualité étaient plus courants que dans les provinces.

**Figure 10 : Proportion de ménages vivant dans un logement non conforme aux normes en 2016**



Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)





## Principaux termes

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt. Sont pris en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement uniquement les ménages privés non agricoles, non membres d'une bande et vivant hors réserve qui ont un revenu positif et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %. Les ménages non familiaux dont au moins un des soutiens est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et donc que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont une situation temporaire.

- ▶ Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- ▶ Un logement est **abordable** si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.
- ▶ Un logement est de **taille convenable** s'il compte suffisamment de chambres étant donné la taille et la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation.

Le **genre de ménage** est lié à la répartition fondamentale des ménages privés en ménages familiaux et en ménages non familiaux. Un ménage familial est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, ou un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale). Un ménage unifamilial se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes non apparentées) qui occupe un logement privé. Un ménage multifamilial se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes non apparentées) qui occupent le même logement privé. Un ménage non familial est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement.

Un **ménage propriétaire** est un ménage privé dont un ou plusieurs membres sont propriétaires du logement occupé par le ménage, même s'il n'est pas entièrement payé.

Un **ménage locataire** est un ménage privé dont aucun des membres ne possède le logement. Un ménage est locataire de son logement même s'il ne paie pas de loyer en espèces.

Un **ménage âgé** est un ménage dont le principal soutien est âgé de 65 ans ou plus. Le principal soutien du ménage est la première personne dans le ménage indiquée comme étant celle qui paie le loyer ou les remboursements hypothécaires, les impôts, l'électricité et les autres frais pour le logement.





## Texte de remplacement et données pour les figures

**Figure 1 : Évolution de 2011 à 2016 du nombre de ménages âgés et non âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement**

	Ménages non âgés	Ménages âgés
Canada	5,1 %	21,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	-9,5 %	19,4 %
Île-du-Prince-Édouard	2,0 %	-10,0 %
Nouvelle-Écosse	5,0 %	11,3 %
Nouveau-Brunswick	-8,5 %	-0,1 %
Québec	-13,1 %	-10,1 %
Ontario	14,1 %	43,5 %
Manitoba	12,8 %	34,9 %
Saskatchewan	10,1 %	7,6 %
Alberta	18,1 %	23,6 %
Colombie-Britannique	1,4 %	16,8 %
Yukon	4,4 %	76,4 %
Territoires du Nord-Ouest	-4,7 %	41,7 %
Nunavut	4,5 %	22,9 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Recensement de 2016)

**Figure 2 : Fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages âgés et non âgés en 2016**

	Ménages non âgés	Ménages âgés
Canada	12,2 %	14,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	10,1 %	11,6 %
Île-du-Prince-Édouard	8,9 %	7,8 %
Nouvelle-Écosse	12,6 %	13,4 %
Nouveau-Brunswick	9,1 %	8,8 %
Québec	8,8 %	9,3 %
Ontario	14,6 %	17,0 %
Manitoba	11,3 %	11,4 %
Saskatchewan	12,0 %	17,6 %
Alberta	10,3 %	16,0 %
Colombie-Britannique	14,9 %	15,1 %
Yukon	14,4 %	19,1 %
Territoires du Nord-Ouest	14,5 %	21,0 %
Nunavut	36,6 %	36,2 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



**Figure 3 : Proportion de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le groupe d'âge du principal soutien du ménage en 2016**

	15-29	30-44	45-64	65+
Canada	10,3 %	24,5 %	37,1 %	28,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	10,2 %	20,0 %	38,2 %	31,7 %
Île-du-Prince-Édouard	11,6 %	21,0 %	40,7 %	26,7 %
Nouvelle-Écosse	11,6 %	21,3 %	36,5 %	30,6 %
Nouveau-Brunswick	12,5 %	20,6 %	38,6 %	28,2 %
Québec	9,5 %	22,7 %	41,0 %	26,8 %
Ontario	9,6 %	24,7 %	36,7 %	29,0 %
Manitoba	13,2 %	27,5 %	33,5 %	25,8 %
Saskatchewan	13,0 %	23,8 %	30,1 %	33,1 %
Alberta	12,1 %	29,0 %	32,5 %	26,5 %
Colombie-Britannique	10,0 %	24,0 %	38,6 %	27,4 %
Yukon	10,9 %	24,8 %	41,9 %	22,5 %
Territoires du Nord-Ouest	15,1 %	27,5 %	38,6 %	18,8 %
Nunavut	17,8 %	40,2 %	33,7 %	8,3 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

**Figure 4 : Évolution du nombre de ménages propriétaires et locataires âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement de 2011 à 2016**

	Propriétaires	Locataires
Canada	11,6 %	28,5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	24,0 %	12,3 %
Île-du-Prince-Édouard	-27,7 %	10,5 %
Nouvelle-Écosse	2,5 %	18,7 %
Nouveau-Brunswick	-6,5 %	6,0 %
Québec	-14,6 %	-8,4 %
Ontario	22,6 %	63,2 %
Manitoba	14,7 %	52,1 %
Saskatchewan	-3,8 %	18,4 %
Alberta	18,4 %	30,0 %
Colombie-Britannique	8,8 %	24,2 %
Yukon	74,2 %	76,0 %
Territoires du Nord-Ouest	42,4 %	46,2 %
Nunavut	66,7 %	12,8 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Recensement de 2016)



**Figure 5 : Ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2016 selon le mode d'occupation**

	Propriétaires	Locataires
Canada	40,8 %	59,2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	61,6 %	38,3 %
Île-du-Prince-Édouard	43,1 %	56,5 %
Nouvelle-Écosse	42,2 %	57,8 %
Nouveau-Brunswick	46,1 %	53,9 %
Québec	26,3 %	73,6 %
Ontario	41,5 %	58,5 %
Manitoba	39,2 %	60,7 %
Saskatchewan	43,5 %	56,5 %
Alberta	52,5 %	47,5 %
Colombie-Britannique	44,7 %	55,3 %
Yukon	55,7 %	45,4 %
Territoires du Nord-Ouest	55,3 %	44,7 %
Nunavut	25,4 %	74,6 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

**Figure 6 : Proportions de ménages propriétaires et locataires âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2016**

	Propriétaires	Locataires
Canada	7,7 %	32,8 %
Terre-Neuve-et-Labrador	8,6 %	27,0 %
Île-du-Prince-Édouard	4,7 %	15,3 %
Nouvelle-Écosse	7,4 %	32,3 %
Nouveau-Brunswick	5,2 %	21,5 %
Québec	3,8 %	19,3 %
Ontario	9,2 %	43,1 %
Manitoba	6,1 %	25,9 %
Saskatchewan	9,8 %	45,1 %
Alberta	10,1 %	45,3 %
Colombie-Britannique	8,4 %	42,9 %
Yukon	14,7 %	31,4 %
Territoires du Nord-Ouest	18,9 %	24,5 %
Nunavut	28,3 %	39,6 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)



**Figure 7 : Fréquence des besoins impérieux en matière de logement chez les ménages âgés, selon le genre de ménage en 2016**

	Ménages familiaux					Ménages non familiaux		
	Couples avec enfants	Couples sans enfants	Familles mono-parentales : femmes	Familles mono-parentales : hommes	Ménages multi-familiaux	Une personne : femmes	Une personne : hommes	Deux personnes ou plus
Canada	4,7 %	4,4 %	15,7 %	13,2 %	5,7 %	27,3 %	23,3 %	11,9 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

**Figure 8 : Proportion de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le genre de ménage en 2016**

	Ménages familiaux					Ménages non familiaux		
	Couples avec enfants	Couples sans enfants	Familles mono-parentales : femmes	Familles mono-parentales : hommes	Ménages multi-familiaux	Une personne : femmes	Une personne : hommes	Deux personnes ou plus
Canada	2,3 %	13,6 %	5,5 %	1,3 %	0,7 %	53,8 %	21,0 %	1,8 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)

**Figure 9 : Évolution du nombre de ménages âgés ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le genre de ménage de 2011 à 2016**

	Ménages familiaux					Ménages non familiaux		
	Couples avec enfants	Couples sans enfants	Familles mono-parentales : femmes	Familles mono-parentales : hommes	Ménages multi-familiaux	Une personne : femmes	Une personne : hommes	Deux personnes ou plus
Canada	32,8 %	33,2 %	12,1 %	33,0 %	30,4 %	11,9 %	40,5 %	41,8 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Recensement de 2016)



**Figure 10 : Proportion de ménages vivant dans un logement non conforme aux normes en 2016**

	Abordabilité seulement	Taille seulement	Qualité seulement	Deux normes ou plus
Canada	85,6 %	1,3 %	5,7 %	7,5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	76,0 %	0,5 %	17,6 %	5,8 %
Île-du-Prince-Édouard	76,9 %	0,0 %	15,4 %	6,2 %
Nouvelle-Écosse	77,6 %	0,9 %	12,1 %	9,4 %
Nouveau-Brunswick	75,8 %	1,1 %	14,0 %	9,0 %
Québec	88,2 %	0,9 %	4,5 %	6,4 %
Ontario	87,6 %	1,3 %	3,2 %	8,0 %
Manitoba	78,2 %	2,0 %	12,4 %	7,3 %
Saskatchewan	80,9 %	0,8 %	11,7 %	6,5 %
Alberta	84,0 %	0,9 %	8,2 %	6,8 %
Colombie-Britannique	84,4 %	1,7 %	6,2 %	7,7 %
Yukon	63,9 %	5,2 %	22,7 %	8,2 %
Territoires du Nord-Ouest	34,1 %	10,6 %	42,4 %	11,8 %
Nunavut	6,8 %	37,3 %	35,6 %	18,6 %

Source : SCHL, adaptation de données de Statistique Canada (Recensement de 2016)